

Initiatives parlementaires

qu'après cinq ans nous aurons encore malheureusement un déficit de 8 milliards de dollars.

• (1420)

Pourquoi le premier ministre n'intervient-il pas tout de suite pour confier tout le dossier au ministre de l'Environnement peut-être? Je constate que le déficit prévu après quatre ans sera de 14 milliards. Cela veut dire que le ministre de l'Environnement peut faire mieux que son collègue des Finances et faire économiser 14 milliards. Pourquoi ne pas lui confier cette tâche dès maintenant et lui permettre de s'y attaquer tout de suite?

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: À l'ordre. La Chambre étudie en comité plénier le projet de loi C-117, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 1993.

(L'article 2 est adopté.)

Article 3 — *Montant ajusté*

Le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

(Les articles 4 à 6 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre de suspendre la séance à l'appel de la présidence? La Chambre pourrait alors passer à l'étude des initiatives parlementaires.

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 14 h 26.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 h 37.

Le président suppléant (M. Paproski): Puis-je dire qu'il est 15 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) propose: Que le projet de loi C-389, Loi modifiant le Code criminel (atteintes à la vie privée), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter à la Chambre un projet de loi ayant trait à une question dont se préoccupe le public depuis deux ou trois ans, à savoir la prise de conscience croissante du problème des atteintes à la vie privée des gens et du fait que l'article 183 du Code criminel, qui est censé protéger la vie privée des Canadiens dans leurs conversations téléphoniques, ne protège plus efficacement leur vie privée, comme l'atteste une série de décisions de tribunaux inférieurs.